

Image not found or type unknown



R2gularisation congés payés / Fin de contrat

Par **mikael07**, le **03/09/2009** à **13:21**

Bonjour à toutes et à tous,

Etant étudiant, j'ai travaillé cet été durant 2 mois et demi dans une agence bancaire. A l'issue de mon contrat saisonnier (fin août) je constate qu'aucune régularisation n'a été effectuée concernant le paiement de mes congés payés.

Ainsi, je souhaite savoir si cette régularisation est obligatoire pour un contrat saisonnier ? Si oui, de quel délai dispose l'employeur pour effectuer cette régularisation ?

En vous remerciant,
Mikaël